



# LE TOUR DU LAC

Mensuel  
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 13 numéro 6

Junin 2019

Dans ce numéro :

## FÊTE NATIONALE 2019

**LE DIMANCHE 23 JUIN DÈS 17 H 30  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LAC-ÉDOUARD**



CETTE ANNÉE C'EST SOUS LE SIGNE DES  
TRADITIONS QUE LA FÊTE NATIONALE S'ORGANISE

**POUR 15 \$ VOUS AUREZ :**

- DÉGUSTATION DE 3 BIÈRES
- REPAS PRÉPARÉ EN COLLABORATION AVEC LE RESTAURANT LES 2 PATTES DU LAC (SAUCISSES, FRITES, SALADE, PETIT PAIN ET DESSERT)
- LA CHANCE DE GAGNER UN PRIX DE PRÉSENCE
- UNE SUPERBE SOIRÉE AVEC VOS VOISINS ET AMIS

**PROCUREZ-VOUS VOTRE  
BILLET AU MAGASIN  
GÉNÉRAL AVANT LE 17 JUIN**

### PROGRAMMATION DES FESTIVITÉS

17 H 30	DÉGUSTATION DE BIÈRES <i>LA PÉCHERESSE DE LA TUQUE</i>
18 H 30	SOUPER STYLE <i>OKTOBERFEST</i>
20 H	PRIX DE PRÉSENCE
20 H 30	MUSIQUE TRIO LIVE <i>SERGE RICHARD PIERRE VERRETTE MICHEL VILLENEUVE</i>



**Plusieurs consommations à 2 \$**

**Service de bar \$ sur place :**

**bières, vin, boissons gazeuses**

Fête nationale 2019	1
Rapport du maire : Junin 2019	2
Commissaire à l'Asser- mentation à Lac-Édouard Borne de recharge Le Tour du Lac passe au numérique	3
Embarcations à moteur sur le lac Édouard Mise à l'eau des embar- cations au quai municipal	4
Prendre un café avec un agent Chronique l'Avertisseur	5
Association des proprié- taires riverains de la Baie William Ouest Travaux dans la bande riveraine ADELE : AGA Célébration de la Parole	6
Caisse scolaire	7
Commission parlemen- taire ayant trait à l'im- plantation des mater- nelles 4 ans	8
Des nouvelles de votre Coop	9
Un mammifère dange- reux pour lui-même et pour les autres animaux	10
Coordonnées de la Municipalité Bonne Fête Septembre 2019 : 2 nouveaux élèves à la maternelle 4 ans	11
	12

## Rapport du maire : Juin 2019



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Tel que le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

Il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2018.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil municipal, appuyés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélanie Dagenais, n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce au moindre coût.

Je profite de l'occasion pour remercier, en votre nom et en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : mesdames Mélanie Dagenais, directrice générale, secrétaire-trésorière et agente de développement rural, Nancy Hudon, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi qu'à messieurs Jean-François Lessard, inspecteur municipal et Samuel Blais, employé de voirie. Nous devons être fiers du travail accompli à ce jour.

### Rapport financier

En 2018, nos revenus réalisés se sont élevés à 925 649 \$ (budgétés à 748 215 \$), alors que nos dépenses réalisées se chiffraient à 813 697 \$ (budgétées à 748 215 \$). Après conciliation à des fins fiscales, notre année financière s'est donc terminée avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 23 713 \$. L'écart entre les montants budgétés et ceux réalisés s'explique par la réalisation de différents projets financés en partie par le Fonds de développement local et régional et par le programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec).

Pour 2018, nos actifs financiers étaient de 246 902 \$ alors que nos passifs s'élevaient à 143 498 \$, ce qui donne des actifs financiers nets de 103 404 \$. Nos actifs non financiers étant de 1 733 777 \$, nous avons, pour 2018, un excédent accumulé de 1 837 181 \$. Notre endettement total net à long terme s'élevait à 31 300 \$. Avec une dette nette de proximité par habitant d'environ 31 \$, et en ajoutant notre part de la dette d'agglomération (146 329 \$), on arrive à une dette par habitant d'environ 178 \$ alors que la moyenne provinciale est de l'ordre de 2 500 \$. On peut affirmer que notre situation financière est excellente.

Dans le rapport de notre vérificateur externe on peut lire : « À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Édouard au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

### Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

En 2018, la rémunération annuelle de base du maire fut de 3 665,26 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 1 832,63 \$. La rémunération annuelle de base des conseillers était de 1 221,75 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 610,88 \$. Cependant, le maire a renoncé à sa rémunération de base ainsi qu'à son allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui ont été remboursés lorsque celui-ci s'est déplacé à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Le salaire des élus municipaux des petites et moyennes municipalités ne reflétant en rien l'ampleur de la tâche et des responsabilités qui y sont rattachées, il est à prévoir que dans un proche avenir, la rémunération totale des élus sera revue à la hausse.

### Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, ainsi que toutes celles et tous ceux qui oeuvrent bénévolement. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.

Au plaisir de se rencontrer,  
Larry Bernier, maire

## Une nouvelle Commissaire à l'Assermentation à Lac-Édouard

Mme Mélanie Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière, a le pouvoir de faire prêter serment à une personne qui doit être assermentée avant de signer un document ou de témoigner. Si vous avez besoin des services d'une commissaire à l'assermentation, vous pouvez rejoindre Mme Dagenais à la Mairie de Lac-Édouard au 819-653-2138.



## Borne de recharge

Tous en conviennent, nous sommes dans une période de transition, un passage de véhicules avec moteur à combustion interne (essence, diesel ou propane) vers des véhicules avec moteur électrique ou temporairement hybride. Cette transition ne se fera pas du jour au lendemain, mais peut-être plus vite qu'on le prévoit.

Grâce au FARR de la Mauricie (Fonds d'aide au rayonnement des régions), une somme de 242 618 \$ a été affectée pour l'installation de 43 bornes de recharge publiques pour voitures électriques sur l'ensemble du territoire de la Mauricie afin que toutes les municipalités de la région de la Mauricie disposent d'au moins une borne de recharge.



**Bonne nouvelle :**

**Lac-Édouard aura bientôt sa première borne de recharge publique, laquelle sera installée au Magasin général.**

## Le Tour du Lac passe au numérique

Depuis plus de 13 ans, notre mensuel d'informations municipales vous était livré en format papier. Cependant, **à compter du mois de juillet, le Tour du Lac ne sera publié qu'en version numérique.**

Les coûts élevés de la publication en format papier, environ 2 000 \$ par année, la disponibilité offerte à tous de consulter le journal à l'écran (ordinateur ou tablette) et dans le but de diminuer notre empreinte écologique nous ont amenés à prendre cette décision.

**Voici les quatre façons de consulter le Tour du Lac :**

1. Sur votre ordinateur ou votre tablette, allez à [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca), onglet « Le bulletin mensuel le Tour du Lac »;
2. En vous abonnant à la liste d'envoi de la municipalité. Pour ce faire, sur votre ordinateur ou votre tablette, allez à [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca), onglet « Recevoir les actualités par courriel » (en bas, à gauche), inscrivez votre adresse courriel;
3. En venant à la bibliothèque municipale, consultez le journal sur un des ordinateurs à la disposition de tous;
4. En venant à la mairie et en demandant qu'on vous en imprime une copie format papier au coût de 1,00 \$.



## Embarcations à moteur sur le lac Édouard

À chaque année, nous vous rappelons l'importance de suivre quelques règles ayant trait à la sécurité nautique lorsque vous naviguez sur notre magnifique lac. Celles-ci visent à protéger la qualité de l'eau du lac ainsi que la qualité de vie de ses riverains :

- Naviguez à basse vitesse lorsqu'à moins de 30 mètres (100 pieds) des rives ou des quais ou en eau peu profonde (3 mètres et moins);
- En motomarine ou en pratiquant tout autre sport nautique, ne naviguez pas toujours au même endroit, dirigez-vous vers des zones moins habitées;
- Éloignez-vous des canotiers, des kayakistes ou réduisez votre vitesse lorsque vous les croisez;
- Ne circulez pas près des baigneurs;
- Naviguez à des vitesses qui font en sorte que votre bateau est parallèle à la surface du lac, évitez qu'il ne forme un angle de 45 degrés avec cette dernière.



Protégeons ensemble cet  
extraordinaire plan d'eau  
en respectant ces quelques règles.  
Bon été !

## Règlement No 139-2014 concernant la tarification des mises à l'eau (rappel)

Ce règlement consiste à établir un contrôle sur les embarcations qui sont mises à l'eau sur le lac Édouard.

Voici les articles les plus importants de ce règlement :

**4. TARIFS** : Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée au quai municipal et pour le stationnement d'un véhicule au stationnement du quai municipal, tout visiteur devra acquitter des frais de 30,00 \$ pour la durée du séjour ou de 100,00 \$/année.

**5. PROCÉDURES** : L'achat de la vignette autorisant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée et pour le stationnement d'un véhicule au stationnement du quai municipal sera possible au Magasin général, 148, rue Principale, Lac-Édouard. La vignette devra être placée bien en vue sur le tableau de bord du véhicule stationné.

**6. TARIFS (COMMERCES)** : Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée chez un des commerces suivants : Domaine Lac-Édouard et Pourvoirie Le Goéland, les visiteurs devront acquitter des frais de 30,00 \$ pour la durée du séjour ou de 100,00 \$/année. Les clients des commerces ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

**9. PROPRIÉTAIRES** : Les propriétaires de Lac-Édouard (résidents permanents, villégiateurs ainsi que leurs proches-parents) ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

**11. UTILISATEURS D'EMBARCATION NON MOTORISÉE OU À PROPULSION UNIQUEMENT PAR MOTEUR ÉLECTRIQUE** : Les utilisateurs d'embarcations non motorisées ou à propulsion uniquement par moteur électrique ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

Le règlement complet est disponible sur le site web de la municipalité de Lac-Édouard au [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca) dans la section réglementation de l'onglet à consulter ou directement au bureau de la Mairie au 195, rue Principale à Lac-Édouard.

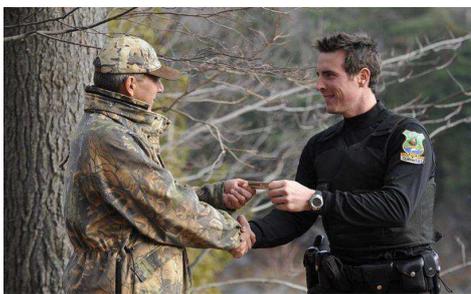
Jean-François Lessard, inspecteur municipal



## Prendre un café avec un agent

Le vendredi 14 juin prochain, de 13 h à 15 h, deux policiers de la Sûreté du Québec, accompagnés d'un agent de conservation de la faune, seront au Magasin général de Lac-Édouard pour rencontrer les citoyens de Lac-Édouard et prendre un café avec eux.

L'idée derrière cette activité est d'offrir une occasion à tous de s'informer sur divers sujets qui les préoccupent, tels les différents articles du Code de la route, la circulation en quad ou en motoneige, les armes à feu, l'usage du cannabis, la sécurité nautique, la chasse et la pêche ou tout autre sujet qui vous intéresse.



Les policiers et les agents de conservation de la faune sont des employés de l'État dont le rôle est de s'assurer que l'harmonie règne au sein d'une communauté, que les lois et règlements que nos gouvernements ont édictés sont respectés, de venir en aide à toute personne en situation de détresse, etc. Ils sont là pour s'assurer que les droits de chacun sont respectés.

Profitez de votre visite au Magasin général pour les aborder et prendre un bon café avec eux tout en faisant un brin de jasette !

## Chronique L'Avertisseur

### Du feu de joie au feu de forêt, c'est vite arrivé !

Informez-vous auprès du Service de sécurité incendie si vous songez à faire tout type de feu extérieur.

- Il est interdit de procéder à du brûlage à ciel ouvert en périmètre urbain. Pour les milieux ruraux, **un permis doit préalablement être obtenu** auprès du Service de sécurité incendie, **il n'a aucun coût**, mais le fait de faire un feu à ciel ouvert sans avoir l'autorisation pourrait vous engendrer des frais importants selon la réglementation en vigueur.
- Les feux de joie doivent obligatoirement se faire dans un foyer conçu à cet effet, sur pied ou pattes et avec pare-étincelles. Informez-vous pour vous assurer que le foyer que vous désirez utiliser est conforme.
- Soyez intelligent et réfléchissez avant d'allumer un feu de joie ou un feu d'artifice pendant la période estivale.
- Prenez connaissance des interdictions de la SOPFEU ou de la municipalité, ces avertissements sont émis pour vous protéger ainsi que vos biens.
- Si vous fumez, attention de ne pas jeter vos mégots en bordure de la route ou près de broussailles.



Le Service de sécurité incendie vous souhaite une très belle période estivale !

Si vous désirez plus d'informations sur ce sujet, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819-523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i.  
Capitaine à la prévention

## Association des propriétaires riverains de la Baie William Ouest : AGA



### Association des propriétaires riverains de la Baie William Ouest

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

SAMEDI 22 JUIN - 9 H -

CENTRE COMMUNAUTAIRE : 195, RUE PRINCIPALE, LAC-ÉDOUARD

## Travaux dans la bande riveraine

Si vous vous proposez de faire des travaux dans une bande riveraine, dans un cours d'eau ou dans un milieu humide (marais, marécage, tourbière, étang, etc.) **vous devez contacter l'inspecteur municipal de la Municipalité de Lac-Édouard, monsieur Jean-François Lessard, avant de commencer les travaux** afin d'obtenir un permis et être informés des règlements ayant trait à ce sujet.

Voici ses coordonnées :

Téléphone : 819-653-2438

Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

Internet : www.lacedouard.ca



## ADELE : AGA (rappel)



Vous êtes cordialement invités  
à assister à  
l'AGA d'ADELE qui aura lieu  
le samedi 15 juin 2019  
à 10 h au Centre communautaire.

Pour avoir des nouvelles de votre association et vous impliquer, c'est avec grand plaisir que nous vous invitons à y assister.

C'est un rendez-vous,  
Lorraine Hallé, secrétaire

## Célébration de la Parole

Animée par mesdames Lise Bertrand et Marthe Chabot,  
tous les samedis à 16 h, il y a une célébration de la Parole à la bibliothèque du Centre communautaire.

Venez partager avec nous  
ce moment privilégié.



## Caisse scolaire à La P'tite École

Dans le cadre du Programme Jeunesse Desjardins, depuis le 24 mai 2019, nos élèves de La P'tite École ont ouvert un compte à la Caisse Desjardins de La Tuque. Plusieurs objectifs sont visés par cette activité : apprendre le fonctionnement bancaire, gérer ses finances et découvrir l'importance de l'épargne. De plus, ce projet s'intègre très bien dans le cadre des compétences en mathématique liées aux objectifs du programme du primaire.

Le tout a débuté par l'ouverture de leur compte à la Caisse de La Tuque, suivie d'une visite officielle des différents locaux et bureaux y compris bien sûr celle de la voûte.



Nos jeunes prennent très sérieusement cette nouvelle activité et ils s'impliquent concrètement en effectuant diverses tâches pour amasser des sous. Qui sait si un jour, l'un d'entre eux ne sera pas millionnaire !

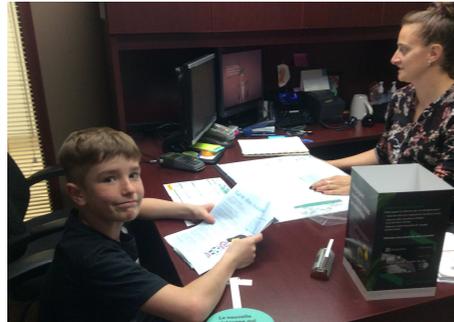
Lors d'une activité à l'Âge d'or, je parlais tout bonnement de ce nouveau projet et messieurs Florent Paquet et André Bolduc m'ont fait un don pour remettre à nos jeunes en guise de leur premier dépôt. Un grand merci à vous deux !

Rollande Lecours

Avec l'aide de madame Kim Gagné, Mathis ouvre son premier compte à la Caisse.



Accompagné par madame Christine Lebel, c'est maintenant au tour de William d'effectuer cette démarche.



Quant à Alex, c'est l'heure de son premier dépôt sous la supervision de madame Yannie Péloquin.



Qui sait ??? L'un d'entre nous sera peut-être un jour président de la Caisse Desjardins !



## Commission parlementaire ayant trait à l'implantation de maternelles 4 ans

Dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi n°5 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, le mardi 4 mai dernier, madame Maryse Drolet, conseillère politique à la FQM, le maire de Lac-Édouard et membre du comité exécutif de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Larry Bernier, accompagné de monsieur Gilbert Pigeon, maire de Saint-Eugène-de-Ladrière et administrateur à la FQM, ont présenté le mémoire de la FQM à l'Assemblée nationale.



Après avoir manifesté son appui au projet de loi qui spécifie que tout enfant aura droit au service de l'éducation préscolaire dès l'âge de 4 ans, « et ce, sans égard au milieu économique où il vit », la FQM a fait les 6 recommandations suivantes :

- Ainsi, et en respect de ce droit de l'enfant, la FQM demande qu'aucun nombre minimal ne soit requis pour justifier la mise en place du service éducatif de maternelle pour les enfants âgés de 4 ans.
- Elle demande également que les écoles aient la possibilité de jumeler les groupes de maternelles 4 ans avec les maternelles 5 ans de telle sorte que le service puisse être offert dans le plus grand nombre de petites écoles possible permettant ainsi à ces enfants de demeurer dans leur milieu de vie tout le long de leur parcours scolaire du niveau primaire.
- La FQM recommande qu'une analyse minutieuse d'impact pour les services de garde à la petite enfance présents dans les milieux ruraux soit réalisée tout au long de l'implantation des maternelles 4 ans.
- La FQM recommande qu'un arrimage entre les deux réseaux de garde scolaire et à la petite enfance soit établi afin que les parents des enfants âgés de moins de 5 ans puissent bénéficier des mêmes services de garde durant la période estivale.
- La FQM recommande que le ministre assouplisse les normes et règlements de telle sorte que la conclusion d'ententes entre les commissions scolaires et les municipalités visant l'offre ou le maintien de services de garde pour les enfants du scolaire soit facilitée.
- La FQM demande que la loi prévoie clairement qu'il est possible pour une municipalité de financer ou de gérer un service de garde pour les enfants d'âge scolaire. Ainsi, l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* où il est précisé que « toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants : 1 ° la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs » et l'article 90 de cette même *Loi* qui énonce que « toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard de ce qui est notamment cité à l'article 4 » devraient prévoir clairement ce droit.

De plus, à partir des expériences vécues dans leur municipalité, soit en service de garde ou en implantation d'une école, messieurs Bernier et Pigeon ont sensibilisé le ministre de l'Éducation et les députés présents à la nécessité que tous les intervenants (municipalité, ministère, commission scolaire, citoyens) travaillent ensemble pour que les enfants vivants dans de petites municipalités puissent se scolariser dans leur milieu municipal.

En conclusion, toutes les recommandations de la Fédération québécoise des municipalités ont pour but de mieux répondre aux besoins des familles qui habitent partout sur le territoire du Québec, et également, que soient reconnus tous les efforts que font les municipalités pour le maintien et l'amélioration de la desserte de services afin de répondre aux besoins et attentes de leur population.

C'est ainsi que se vit et se poursuit la vitalité de toutes les régions du Québec.

## Des nouvelles de votre Coop

En ce qui a trait à notre Magasin général, nos ventes ont un peu diminuées en mai. La mauvaise température que nous avons connue depuis le début du printemps n'est certainement pas étrangère à cette situation.



Bravo et Merci à toutes et à tous!

CONTINUONS D'APPUYER NOTRE COOP !

ACHETONS CHEZ NOUS !

### Comparatif Ventes Nettes COOP

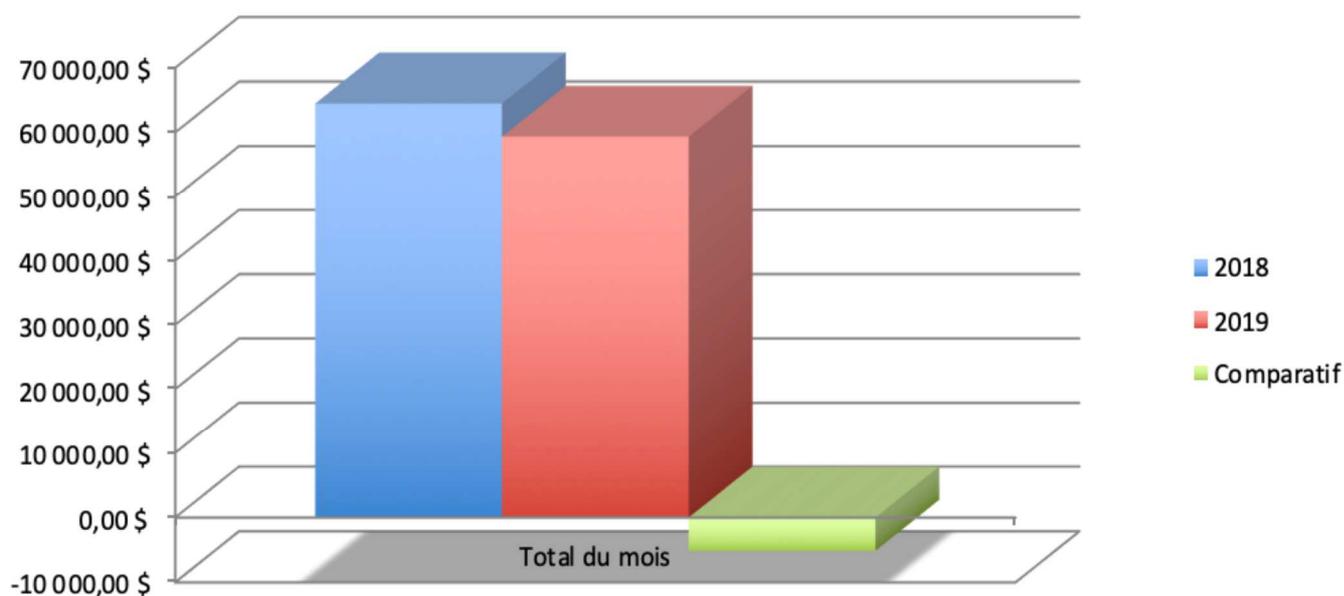
Mai

2019

Total du mois		Comparatif	
2018	2019		
64 481,27 \$	59 350,99 \$	-5 130,28 \$	-7,96%



### Comparatif Mois



## Un mammifère dangereux pour lui-même et pour les autres animaux (La 6<sup>e</sup> extinction)

Il existe sur la terre, un mammifère qui menace de faire disparaître d'autres mammifères comme lui, ainsi que les oiseaux, les insectes, les poissons, les batraciens, etc.

De nombreux scientifiques sonnent l'alarme. Si aucun geste d'envergure n'est fait à court et moyen terme, c'est toute la biodiversité de la planète qui est menacée de disparaître et avec la disparition de cette biodiversité, le sort de l'humanité est gravement en danger (ne pensez qu'aux abeilles et la pollinisation).

Le grand responsable de cette catastrophe annoncée est *Homo sapiens*, du genre *Homo* (homme) et de l'espèce *sapiens* (sage). On ne peut pas dire que cette dénomination nous convient toujours.

Depuis que la Terre existe, il y a eu cinq (5) extinctions massives de la vie. La dernière remonte à environ 65 millions d'année lorsqu'un astéroïde d'environ 15 km de diamètre s'est abattu sur la Terre, dans l'actuelle péninsule du Yucatan, au Mexique. La collision fut d'une puissance équivalente à 1 milliard de bombes atomiques. Conséquence : 76 % des espèces auraient disparu, en particulier les dinosaures. Un gros astéroïde frappera probablement de nouveau notre planète dans les cent millions d'années à venir, mais il est peu probable que cela se produise jeudi prochain.

### Non, le danger immédiat vient d'un être qui est présentement sur la Terre : l'Homme.

En effet, en soixante-dix mille ans, nous avons changé l'écosystème mondial avec des impacts aussi importants que ceux produits par les ères glaciaires et les mouvements tectoniques (mouvement des plaques de la croûte terrestre). En l'espace d'un siècle, nous pourrions produire des impacts bien plus importants que ceux laissés par l'astéroïde du Yucatan.

« Si les efforts actuels de conservation ne sont pas radicalement augmentés, la vaste majorité des grandes espèces de mammifères disparaîtront au cours des cinq prochaines décennies (50 ans), affirment des scientifiques européens, qui estiment aussi que la nature aurait besoin de 3 à 5 millions d'années pour se rétablir de la destruction de la biodiversité. »

« L'anthropocène (époque géologique correspondant au début de l'impact de l'activité humaine sur la biosphère) n'est cependant pas un phénomène nouveau datant des derniers siècles. Voici déjà des dizaines de milliers d'années, quand nos ancêtres de l'âge de pierre essayèrent de l'Afrique de l'Est vers les quatre coins de la Terre, ils changèrent la flore et la faune des continents et des îles où ils se fixèrent. Ils poussèrent à l'extinction toutes les autres espèces humaines du monde, 90 % des grands animaux d'Australie, 75 % des grands mammifères d'Amérique et près de 50 % des grands mammifères terrestres de la planète... »

Les gestes que nous avons posés et que nous posons encore quotidiennement en tant que population humaine : destruction des habitats, déforestation, surpêche, pollution de l'eau, des sols et de l'air, surutilisation des pesticides, surexploitation des ressources, etc. amènent la disparition de milliards d'êtres vivants.

[https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/07/10/la-sixieme-extinction-de-masse-des-animaux-s-accelere-de-maniere-dramatique\\_5158718\\_1652692.html](https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/07/10/la-sixieme-extinction-de-masse-des-animaux-s-accelere-de-maniere-dramatique_5158718_1652692.html)

Comme le Canada comprend de vastes espaces et qu'il est peu habité, cette situation nous amène à une vision biaisée de ce qui existe ailleurs sur notre planète. **Voici quelques densités de population humaine (nb d'habitants/ km<sup>2</sup>) qui nous amènent à réfléchir :**

Singapour : 7 829, Bangladesh : 1 083, Corée du Sud : 492, Belgique : 364, Japon : 338, Inde : 329, Allemagne : 231, Suisse : 181, France : 112, **Canada : 3,3, La Tuque : 0,38, Lac-Édouard : 0,19.**

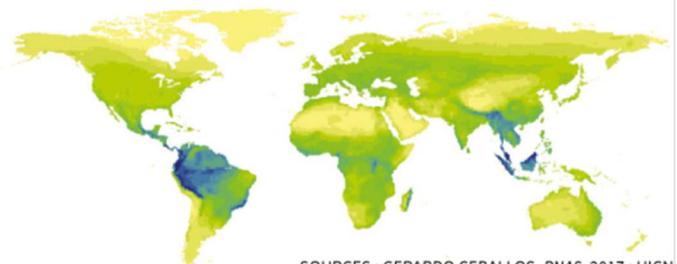
**Avec la densité de Singapour, Lac-Édouard aurait une population de près de 8 millions d'habitants au lieu de 192. Fini les grands espaces !**

### Une érosion générale de la biodiversité



NOMBRE D'ESPÈCES ACCUSANT UN DÉCLIN DE LEUR POPULATION, PAR ZONE DE 10 000 KM<sup>2</sup>

1 ————— 385



SOURCES : GERARDO CEBALLOS, PNAS, 2017 ; UICN

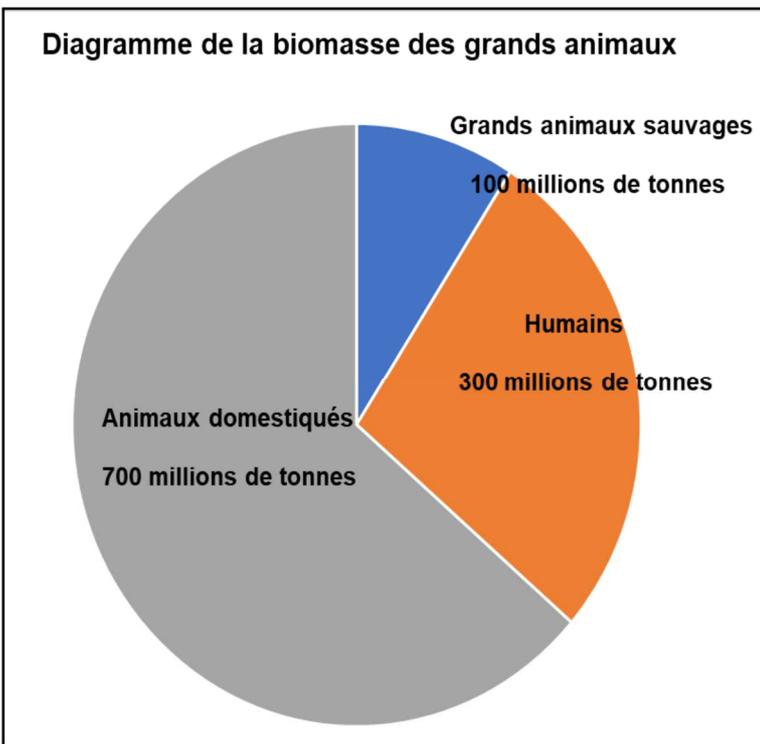
\* A partir d'un échantillon de 27 600 espèces vertébrées terrestres, dont 177 espèces de mammifères

## Un mammifère dangereux pour lui-même et pour les autres animaux... (suite)

Voici maintenant d'autres données concernant des populations animales mondiales montrant la réalité de la biodiversité des mammifères et d'autres animaux :

- 200 000 loups contre 400 millions de chiens domestiques; (en Allemagne : 100 loups contre 5 millions de chiens domestiques)
- 40 000 lions contre 600 millions de chats domestiques;
- 900 000 buffles africains contre 1,5 milliard de vaches laitières ou de boucherie;
- 50 millions de pingouins contre 20 milliards de poulets.

Depuis 1970, la faune sauvage a diminué de moitié. En 1980, on dénombrait 2 milliards d'oiseaux sauvages en Europe; en 2009, il n'en restait que 1,6 milliard. À l'heure actuelle, **90 % des grands animaux du monde (ceux qui pèsent plus de quelques kilos) sont soit des humains soit des animaux domestiqués.**



Nos ancêtres lointains étaient des chasseurs-cueilleurs. Avec la révolution agricole, est venu la déforestation; avec la révolution industrielle, la pollution. La destruction des habitats naturels n'a fait que s'accroître. La diminution de la biodiversité progresse et nos chances de survie, en tant qu'espèce, diminuent.

La population humaine sur la Terre, au premier janvier 2019, était évaluée à 7,6 milliards d'individus et augmentait de 103 millions/an (naissance-décès). Les humains constituent la seule population animale en explosion démographique.

Selon les Nations Unies, le nombre d'humains devrait atteindre 9,8 milliards en 2050 (dans 30 ans) et 11,2 milliards en 2100 (dans 80 ans), soit une augmentation de 47 %.

Plus nous sommes nombreux, plus il y a de bouches à nourrir, plus il faut couper de forêt pour cultiver la terre et moins il y a d'habitat pour les animaux sauvages. À terme, les humains se retrouveront seulement avec des animaux domestiqués (vaches, cochons, moutons, poules) et quelques animaux sauvages... dans les zoos, si nos petits-enfants et arrière-petits-enfants sont encore là !

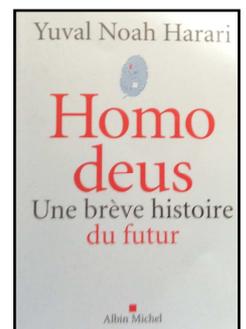
**« Il est encore temps de prendre soin de notre planète. »**

### Références :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1130048/biodiversite-extinction-especes-evolution-nature>  
(texte d'Alain Labelle)

Yuval Noah Harari, « Sapiens, une brève histoire de l'humanité », trad. P.-E. Dauzat, Paris, Albin Michel, 2012.

Yuval Noah Harari, « Homo deus, une brève histoire du futur », trad. P.-E. Dauzat, Paris, Albin Michel, 2015.



## Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale  
Lac-Édouard  
GOX 3N0

Téléphone : (819) 653-2238  
Télécopie : (819) 653-2338  
Messagerie : [infos@lacedouard.ca](mailto:infos@lacedouard.ca)

### Heures d'ouverture du bureau municipal

**Lundi au jeudi :**  
**9 h à 12 h et 13 h à 16 h**

**Vendredi : Fermé**



Retrouvez-nous sur le Web :  
[www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)

### DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
(819) 653-2138 / Courriel : [melanie.dagenais@lacedouard.ca](mailto:melanie.dagenais@lacedouard.ca)

### PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard  
Inspecteur municipal  
(819) 653-2438 / Courriel : [jean-francois.lessard@lacedouard.ca](mailto:jean-francois.lessard@lacedouard.ca)

### CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Nancy Hudon  
Adjointe administrative  
(819) 653-2238 / Courriel : [nancy.hudon@lacedouard.ca](mailto:nancy.hudon@lacedouard.ca)

### ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiendront  
le deuxième mardi du mois à 19 h.

**Date de la prochaine assemblée régulière :**

**le mardi 9 juillet à 19 h**

**Bienvenue à toutes et à tous !**

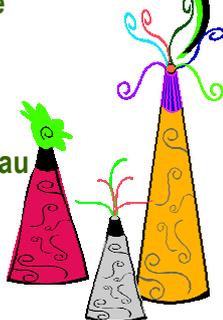
## Bonne Fête

### Juin

12 : Gary St-Jarre  
Céline Brassard  
13 : Yvon L'Heureux  
16 : Alice Tardif (2 ans)  
21 : Pierrot Doucet  
22 : Daniel Gélinas  
Annabelle Charest  
24 : Patrice Lapointe

### Juillet

3 : Michael Bernier  
Sylvie Carbonneau



Au mois de septembre 2019,  
La P'tite École accueillera  
deux nouveaux amis  
à la maternelle 4 ans.

Maxime et Simon,  
bienvenue parmi nous !

